



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT – G. BARRA – J-L. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG – S. BEURRIER – S. ARNOULD – W. DUBOSQ - C. LUBRANO LAVADERA

E. MENUT – A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - A. RASKIN - J. RAYNAUD - J. ROBERT HENSELER

C. VELAY - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : A. DUBOIS (pouvoir donné à R. AUBAULT) – A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT)

J. TOCQUER (pouvoir donné à M. AUFFRET) - S. LELUIN (pouvoir donné à S. BEURRIER)

Absent : A. CELKA

RETROCESSION A LA COMMUNE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU VOL A VOILE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN DE L'AERODROME NORD, A PROXIMITE DU TERRAIN DE BMX.

Vu le courrier de M. le Maire du 22 décembre 2015, au Président du syndicat mixte du Vol à Voile.

Vu la délibération du syndicat mixte du vol à voile, en date du 16 février 2016.

Le vol à voile a accordé deux servitudes de passage :

- une servitude de passage sur le chemin Nord –Est, lieudit «Le Collet de Christine» au profit des parcelles K23, K24, K252,
- une servitude de passage et de tréfonds pour les réseaux sur le même chemin Nord-Est, au profit des parcelles K617, K618, K619, lieudits «La Grande Bastide».

Afin de garantir la sécurité publique sur l'enceinte de l'aérodrome et ses dessertes, d'assurer l'entretien des voiries concernées, il est proposé de prolonger la route communale, chemin de l'Aérodrome nord qui aboutit à proximité du terrain de BMX.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUTORISER** la prolongation de la route communale chemin de l'Aérodrome nord qui aboutit à proximité du terrain de BMX, afin de le relier au chemin de la Grande Bastide venant de l'est, cf plan joint.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien cette délibération.
- **DE DIRE** que l'acte de cession sera réalisé par Maître HURSTEL, notaire à FAYENCE, cession à titre gratuit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Camille BOUGE